



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

“ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE”

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

21 janvier 2022

INFORMATION CORONAVIRUS N° 30

Par la présente, nous vous communiquons de nouvelles informations relatives à la vie au sein de nos Maisons.

Compte tenu de la situation épidémiologique dans notre canton, le Service de la Santé Publique du Valais et l'Institut Central des Hôpitaux ont mis à jour les mesures de protection notamment au niveau de l'allègement des conditions lors des sorties de résidents.

VISITES

Selon les dernières directives, les visites sont autorisées selon les règles suivantes :

- **présentation d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité** (3G autorisée : personnes vaccinées guéries ou testées) ;
Les tests rapides antigéniques pour les personnes se rendant dans un établissement de santé sont gratuits. Les personnes testées obtiendront une attestation COVID sans QR-Code qui sera valable uniquement dans les établissements médicaux sociaux.
- **maximum 3 personnes** simultanées par résident. **Un visiteur ne peut rendre visite qu'à un résident à la fois.**
- le port d'un masque fourni par l'institution dès l'entrée pour les adultes et les enfants dès ≥ 12 ans (recommandé dès l'âge de ≥ 5 ans)
- désinfection minutieuse des mains
- remplissage du formulaire de visite (1 par personne).

SORTIES DES RÉSIDENTS

Les sorties des résidents sont désormais soumises aux conditions suivantes :

- **Si le résident sort de l'enceinte de l'établissement pour aller au restaurant, à un repas de famille ou autre avec la participation de moins de 10 personnes :**
=> **pas de quarantaine et test PCR à J3 ou J4 (4^{ème} jour)**
=> exceptions : pas de test pour des activités de type courses, promenades, ateliers
- **Si le résident passe une ou plusieurs nuits à l'extérieur de l'établissement ou participe à une réunion, repas de famille ou autre, avec la présence de plus de 10 personnes :**
=> **mini quarantaine** au retour jusqu'au résultat du test PCR à J3 ou J4

En vous remerciant pour votre collaboration et votre compréhension, nous vous présentons, chères Familles, chers Visiteurs, nos plus chaleureuses salutations.

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Vous trouvez ci-après l'habituel tableau récapitulatif. **Le type de mesures doit cependant parfois être différencié entre les résidents immunisés et les résidents non-vaccinés.**

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Définitions	<ul style="list-style-type: none"> • 2G : personnes vaccinées ou guéries • 2G+ : personnes vaccinées/guéries dans les 4 derniers mois ou vaccinées / guéries qui présentent un test négatif • 3G : personnes vaccinées guéries ou testées 	
Port du masque par le résident	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé uniquement lors des soins de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé
Activités collectives	<ul style="list-style-type: none"> • Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe limité fixé par l'EMS • Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe limité fixé par l'EMS - Port du masque requis • Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité (port du masque)
Sorties : restaurant, repas avec famille < 10 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de quarantaine • PCR à J3 ou J4 	
Sorties : si nuitée à l'extérieur ou réunions de famille > 10 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Mini quarantaine et PCR à J3 ou J4 • Si résultat négatif : levée de la quarantaine 	
Sorties : type courses, promenades, atelier	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de quarantaine • Pas de test 	
Visites	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité • Nombre de visiteurs simultanés par résident : 3 personnes (autorisées avec la 3G) • Un visiteur ne peut rendre visite qu'à un résident à la fois • Durée et nombre de visites : illimités • Possible sans rendez-vous (à éviter les rassemblements de visiteurs) • Formulaire rempli et signé à chaque visite pour permettre le traçage (1 formulaire par personne) • Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites (à l'entrée dans le bâtiment : désinfection des mains, port du masque fourni par les Maisons, recommandé dès l'âge de 5 ans) • Horaires des visites Montagnier et Orsières : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Libres sur toute la journée • La cafétéria est à nouveau ouverte au public dans le respect des ordonnances fédérales des restaurants. 	

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - 3 visiteurs au maximum - Respect des règles de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - 3 visiteurs au maximum - Respect des règles de protection
Repas d'anniversaire	<ul style="list-style-type: none"> • Uniquement possible sous la forme mentionnée ci-dessus (3 visiteurs max.). 	
Nouvelles entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de quarantaine – Test (*) à J0 et frottis PCR à J3 ou J4 	
<p>(*) Tests</p> <p>(**) Résident immunisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique rapide effectué au sein de l'EMS • Résident vacciné avec une dernière dose de vaccin (booster) il y a ≤ 4 mois ou • Résident ayant contracté la COVID-19 dans les 4 derniers mois. 	

Modifications par rapport à la précédente information.